

**SUR LES TRACES
D'UNE EXPERTE DVI
EN IDENTIFICATION
DE VICTIMES**

DONNER
UN NOM

Patricia Vanderlinden

**AUX
MORTS**

PROPOS RECUEILLIS PAR Nicolas Keszei

La nuit, je ne rêve pas, je ne rêve plus. C'est peut-être mieux ainsi. Quand je ferme les yeux, je revois Charlène, Jeanne, Rémi et tous ces morts auxquels nous avons rendu leur identité.

Aujourd'hui, après dix-neuf années de service, j'éprouve toujours une forme d'appréhension quand j'ouvre un sac mortuaire dans lequel se trouve une victime, mais c'est mon métier et je n'en changerais pour rien au monde.

À JOAN DE WINNE,
Merci de m'avoir appris ce que c'est que de
travailler avec ses tripes et de toujours agir
avec cœur, sans jamais perdre de vue l'importance
de chaque vie, de chaque histoire.



NAME OF SUBJECT				DATE	
AGE	SEX	RACE	RELIGION	COUNTRY	
PLACE OF BIRTH				DATE OF BIRTH	
DATE OF DEATH					
REMARKS					
FAMILY NAME					
FAMILY ADDRESS					
CITY					
COUNTRY					

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	9
--------------	---

1. LEURS HISTOIRES, NOTRE MISSION	11
2. MON PREMIER MORT AVAIT 23 ANS ET S'APPE- LAIT ADRIEN	13
3. MON ENTRÉE AU DVI	17
4. LA NAISSANCE DU DVI	21
5. NAUFRAGE EN EAUX FROIDES	27
6. LE GREFFIER DES MORTS	39
7. LES DENTS PARLENT AUSSI	45
8. LE MONSTRE DE MARCINELLE	53
9. PAS DE CORPS, PAS D'AVEUX	65
10. LES CHARNIERS DU KOSOVO	73
11. UNE VAGUE MEURTRIÈRE	81
12. DOUBLE DISPARITION UN SOIR DE FÊTE	83
13. TROIS MÉTHODES D'IDENTIFICATION ET PLUS	87
14. DIX ANS POUR IDENTIFIER UN TRONC FLOTTANT	97
15. SOUS COUVERT D'UN ALIAS	103
16. LE PILLEUR DE TOMBES	107

17.	RÉMI, MEHDI ET CHARLÈNE	111
18.	L'EXPLOSION DE LA RUE LÉOPOLD, MA PREMIÈRE CATASTROPHE	129
19.	LA DISPARUE DU BÂTON-ROUGE	143
20.	LA DAME EN BÉTON	147
21.	LE SYNDROME DU CŒUR BRISÉ	151
22.	MADAME CHAT	155
23.	DES CLASSES DE NEIGE SANS RETOUR	159
24.	À LA RECHERCHE DU DERNIER ROI DU BURUNDI	163
25.	UN DERNIER VOL	169
26.	MH17. LE TRI DES CORPS	181
27.	MOURIR SOUS LES ROUES DU TRAIN	189
28.	PEUR SUR LA VILLE	197
29.	UN RENDEZ-VOUS MANQUÉ	209
30.	MORTELLES INONDATIONS	215
31.	JULIE OU PAS JULIE ?	223
32.	UNE MOMIE DANS LA BAIGNOIRE	229
33.	L'HEURE LA PLUS LONGUE DE MA VIE	233

Afin de préserver la vie privée des personnes concernées et par discrétion envers les victimes et leurs proches, les noms ont été délibérément modifiés dans les affaires qui n'ont pas fait l'objet d'une large couverture médiatique.

AVANT-PROPOS

« Bonjour, Patricia, on va avoir besoin de toi. Un avion s'est écrasé. »

Quand mon téléphone professionnel sonne, c'est rarement pour m'annoncer une bonne nouvelle. Depuis bientôt vingt ans, je suis première inspectrice principale et coordinatrice au DVI (*Disaster Victim Identification*), le service de la police fédérale chargé d'identifier les victimes en cas d'accident, d'incident ou d'attentat, que ce soit dans le cadre d'une catastrophe ou d'une mission plus « quotidienne ».

Nous n'effectuons pas d'enquêtes à proprement parler, mais nous venons en appui à d'autres services de la police quand il faut récupérer les corps de victimes, où qu'ils se trouvent, et qu'il faut les identifier afin de pouvoir ensuite les rendre à leur famille.

Jeune, je n'ai jamais pensé travailler dans la police. Je me voyais bien être médecin ou avocate, mais la vie en a décidé autrement. Je vais vous raconter mon histoire et celle du DVI, ce service né en 1986, quelques mois avant le naufrage du *Herald of Free Enterprise* au large de Zeebruges.

1.

LEURS HISTOIRES, NOTRE MISSION

Lorsque j'ai rencontré l'éditrice du présent livre, je lui ai dit que j'aimerais écrire un livre sur mes années passées au DVI. Le seul souci, c'est que je ne suis pas écrivain. Elle m'a dit de ne pas m'inquiéter, que je pourrais faire ce travail avec Nicolas Keszei, un journaliste. « Tu verras, il a l'habitude », m'a-t-elle dit.

Voilà comment Nicolas et moi nous sommes rencontrés et avons passé des heures ensemble, moi pour raconter mes histoires et lui pour me poser des questions et enregistrer mon récit. Au bout de quelques semaines, j'ai reçu un e-mail de Nicolas avec la trame du livre et ce message : « Tagadam pouet pouet, voici le texte de nos entretiens, prends possession de cette histoire qui est la tienne. » J'ai commencé à lire et me suis trouvée plongée dans mes souvenirs. Moi qui ne me voyais pas écrire, j'ai eu envie de prendre la plume moi-même, ou plutôt le clavier, pour mettre tout ça en forme. Et en effet, tout m'est revenu, comme si ces événements s'étaient produits la veille. Ces souvenirs sont ancrés au plus profond de moi, tout comme ces victimes qui m'ont marquée, ces regards emplis d'inquiétude et ces rencontres avec les familles.

Depuis près de vingt ans, j'ai l'honneur de faire partie du Service d'identification des victimes de la police fédérale, qui effectue un travail de l'ombre mais tellement essentiel et dont le seul but est d'apporter des explications aux familles de personnes décédées dans des circonstances particulières.

Ce livre n'est pas seulement un recueil d'histoires, il résulte de mon envie de partager mon expérience, mais aussi toutes les leçons que j'ai pu en tirer ainsi que l'impact profond que cela a eu sur ma vision des choses. Ce travail, je l'accomplis avec passion, une passion que j'espère pouvoir transmettre à mes nouveaux collègues pour qu'ils puissent suivre mon chemin. C'est avec respect et humilité que je vous invite à découvrir ce qui me pousse à avancer, jour après jour. Je souhaite aussi adresser une pensée sincère à tous ceux que j'ai rencontrés dans le cadre de mon travail et qui ont traversé de terribles épreuves. Chaque jour, c'est grâce à eux que je trouve la force de poursuivre cette mission. Leur courage m'a guidée à chaque mot, à chaque page et je leur dédie ces lignes.

2.

MON PREMIER MORT AVAIT 23 ANS ET S'APPELAIT ADRIEN

J'ai grandi dans une famille modeste. Après l'école primaire et quatre ans d'enseignement secondaire, ma mère m'a demandé quelle voie je souhaitais suivre. J'ai répondu avec conviction : « médecin ou avocate ». Sa réponse a été brève et claire : ce n'était pas possible. Il fallait gagner sa vie, ramener un salaire. J'ai dû mettre de côté mes rêves de stéthoscope et de toge.

J'avais tout juste dix-sept ans lorsque j'ai commencé à travailler dans la restauration. Hamburgers avec frites, vol-au-vent... je servais de tout. Comme j'étais douée avec les chiffres, on m'a rapidement confié la caisse, et même la comptabilité le dimanche. J'ai gravi les échelons jusqu'au poste d'assistante manager, mais lorsque le restaurant dans lequel je travaillais s'est reconverti dans la restauration rapide au début des années 1990, j'ai compris que ce n'était pas ma voie. On m'a proposé un poste de gérante, mais je sentais que je devais faire autre chose.

J'ai essayé différents emplois – dans un hôtel, puis dans un snack-bar –, mais je ne trouvais nulle part le sens que je recherchais. Je voulais apporter davantage à la société.

Sans diplôme, cela semblait difficile, jusqu'à ce que j'aie l'idée de chercher quelque chose dans les services de police. La Gendarmerie me semblait être la meilleure option. Malheureusement, il fallait un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. J'ai donc opté pour la fonction d'auxiliaire de police, aujourd'hui connu sous le nom d'agent de police. J'ai réussi l'examen et j'ai obtenu un poste.

Le travail était varié. Avec ma binôme de patrouille, Linda, je surveillais la sortie des écoles et les manifestations. C'était un travail sérieux, mais il y avait aussi des moments plus légers. Je me souviens encore très bien de la fois où, après une garde à la porte d'une école, nous avons acheté un « nid de Pâques », une pâtisserie à la crème au beurre. Juste au moment où nous allions le déguster, nous avons entendu une ambulance arriver. Sans réfléchir, nous sommes passées à l'action et avons réglé la circulation avec détermination, la boîte de pâtisseries à la main. Lorsque l'ambulance a tourné dans une rue avant d'arriver au carrefour, nous sommes restées là, entourées de conducteurs perplexes, avec nos pâtisseries écrasées et un fou rire dont nous nous souvenons encore aujourd'hui.

Mais j'ai continué à chercher. Un jour, j'ai vu une annonce : la Gendarmerie recherchait des candidats qui ne devaient pas disposer d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, mais qui devaient réussir un examen. J'ai tenté ma chance et, en septembre 1995, à l'âge de 33 ans, je suis entrée à l'École royale de gendarmerie. Après ma formation, j'ai commencé à travailler avec fierté au sein de la brigade de Bruxelles.

Le premier décès auquel on est confronté nous marque à jamais. Un jour, nous recevons l'appel d'une maman qui se trouve sur la côte belge et qui s'inquiète de ne pas avoir de nouvelles de son fils, Adrien, qu'elle attend en visite pour le week-end. Il n'a pas l'habitude de ne pas donner signe de vie.

Nous nous rendons à son domicile. L'appartement est fermé de l'intérieur. Nous y pénétrons et découvrons Adrien, malheureusement décédé. Sur son bureau se trouvent de petits sachets qui ressemblent à des paquets de drogue.

Pendant que le médecin est appelé pour faire les premières constatations, on me demande, parce que je suis la plus jeune recrue, de rester auprès du jeune homme en attendant le médecin légiste. Cela fait bizarre d'être seul avec un mort, surtout la première fois. Je m'approche de lui et le touche : il est froid. Pas de doute, il est mort.

Nous n'avions pas imaginé que la maman, guidée par un pressentiment, prendrait la route pour se rendre chez son fils. La voilà qui arrive ; elle se précipite dans les escaliers vers l'appartement. Mes collègues parviennent à la retenir juste à temps pour qu'elle ne voie pas le corps de son fils. Je me souviendrai longtemps de ses cris lorsque mes collègues lui ont annoncé le décès d'Adrien. Aujourd'hui encore, je les entends quand je ferme les yeux.

3.

MON ENTRÉE AU DVI

À la brigade de Bruxelles, je me suis rapidement spécialisée. Les cas d'abus sexuels sur mineurs étaient de plus en plus fréquents et j'ai suivi une formation de deux ans pour pouvoir interroger les enfants à l'aide de moyens audiovisuels. Avec mon collègue Fabrice, je suis devenue la personne de référence à ce sujet. C'était un travail délicat, qui consistait à faire la distinction entre la fantaisie et la réalité et à vérifier que les enfants n'étaient pas influencés par des adultes. Cette expérience me serait utile plus tard, lorsque je serais amenée à parler aux proches des victimes.

Dans le cadre de mon travail, j'ai fait la connaissance de membres de la Brigade de surveillance et de recherche (BSR) qui intervenaient parfois au DVI, comme lors de la catastrophe du *Herald of Free Enterprise* en 1987. Leurs récits ont éveillé ma curiosité : cet aspect méconnu du travail de la police m'intriguait.

Lorsque j'ai appris que Joan De Winne, chef du DVI, recherchait des volontaires pour une étude sur la biométrie auriculaire – méthode d'identification des victimes à partir de la forme de leurs oreilles –, je me suis portée candidate et j'ai profité de l'occasion pour lui poser cette question : « Que

faut-il faire pour rejoindre le DVI ? » Sa réponse a été claire : être inspecteur principal de la police fédérale. À partir de ce moment, j'ai su où je voulais aller.

En 2004, j'ai réussi les examens d'inspecteur principal. Je suis sortie major de ma promotion à l'académie de police et j'ai temporairement occupé le poste de cheffe de section au service des arroseuses¹ de la caserne d'Etterbeek. Mais je gardais mon objectif en tête : entrer au DVI. Quand un poste s'y est enfin libéré, j'ai saisi ma chance. Il y avait onze candidats, dix hommes et moi. Après avoir suivi un cours intensif de néerlandais, je me suis présentée à l'entretien. Il a duré une heure et demie, et à la fin, Joan De Winne m'a demandé avec un clin d'œil si je parlais toujours autant. « Seulement quand je veux vraiment quelque chose », ai-je répondu.

Les jours suivants ont été éprouvants, à attendre le verdict. Quand enfin le téléphone a sonné, j'ai entendu De Winne me dire : « Appelez-moi simplement Joan. » C'était sa façon de me souhaiter la bienvenue. J'avais réussi : je faisais partie de l'équipe permanente du DVI ! J'étais tellement heureuse ! J'avais enfin réalisé mon rêve. Je faisais enfin partie du noyau permanent de ce service soudé qui aidait les zones de police et les unités fédérales à récupérer les corps des victimes et à les identifier. Dorénavant, je travaillerais avec des organisations externes, des spécialistes de divers domaines et des dizaines de collègues de la police judiciaire

1 Une arroseuse est un type de véhicule équipé d'un jet d'eau puissant utilisé par la police pour disperser des foules lors d'émeutes ou de manifestations.

fédérale qui, après une formation approfondie, faisaient partie de ce qu'on appelle le *pool* DVI².

Après ce coup de fil, l'euphorie a soudain fait place à la tension. C'était un saut dans l'inconnu. Au cours de ma carrière, j'avais déjà vu des personnes décédées, certes, mais je n'avais jamais eu à les toucher, à les soulever ou à les déplacer moi-même. La perspective était tout de même quelque peu effrayante. En serais-je capable ? Pourrais-je supporter l'odeur qui imprègne les vêtements et qui demeure même après la douche ? Serais-je capable de manipuler un corps de mes propres mains, de le traiter avec respect, alors que mon instinct me pousserait peut-être à reculer ? Je n'en savais rien. Mais ce que je savais, c'est que je le découvrirais rapidement. Il n'y avait plus de retour en arrière possible : la réalité du DVI m'apprendrait sans ménagement si j'étais faite pour ce travail.

2 Les membres du *pool* DVI sont des policiers sélectionnés sur une base volontaire et formés. Ils travaillent dans les services de la Police judiciaire fédérale dans tout le pays. Ils sont appelés lorsque le noyau fixe du DVI a besoin de renforts, notamment lors d'événements catastrophiques de grande ampleur.

4.

LA NAISSANCE DU DVI

Afin de correctement exercer mes nouvelles fonctions, j'ai été immédiatement plongée dans l'univers de l'équipe du DVI belge : son histoire, son mode de fonctionnement, sa vision, sa mission et ses valeurs. J'avais l'impression d'entrer dans une tradition qui s'était construite avec soin au fil des ans.

Apprendre à connaître cette histoire n'était pas une formalité, mais une nécessité. Chaque intervention est suivie d'un débriefing opérationnel : qu'est-ce qui a bien fonctionné, qu'est-ce qui pourrait être amélioré, quelles leçons pouvons-nous tirer pour l'avenir ? Chaque expérience est soigneusement analysée, car nous ne pouvons nous permettre aucune erreur. Et cela va au-delà de nos propres opérations. Le DVI belge fait partie d'un réseau international au sein d'Interpol. Deux fois par an, les chefs de service et des experts du monde entier se réunissent pour partager leurs connaissances et leurs expériences. Les leçons tirées ailleurs nous aident dans notre travail, et inversement.

C'est ainsi que j'ai appris que le service a été fondé suite à un événement qui s'est passé le 11 juillet 1978, un jour d'été *a priori* ordinaire. Un jour de vacances qui, pour certaines personnes, a commencé sous le soleil, au bord de la mer

et dans l'insouciance, mais s'est terminé par une tragédie inimaginable. À Los Alfaques, en Espagne, le conducteur d'un camion transportant plus de vingt tonnes de propylène a perdu le contrôle de son véhicule à proximité immédiate d'un camping plein de touristes. Le camion-citerne a d'abord heurté un bâtiment, puis a explosé avec une force qui a tout soufflé dans un rayon de 300 mètres.

Je me souviens d'avoir vu cette catastrophe à la télévision. Ces images sont restées gravées dans ma mémoire : des gens couraient désespérément vers la mer, fuyant la vague de feu de plus de 2000 °C qui les poursuivait après avoir détruit tout le camping. Plus de 800 touristes étaient présents : des Espagnols, des Français, des Belges, des Allemands, des Italiens. En une seconde, 215 personnes ont trouvé la mort. Parmi elles, 38 Belges.

Dans les heures et les jours qui ont suivi, des gendarmes et des policiers des différents pays concernés se sont rendus sur place pour tenter d'identifier les victimes. Ce qu'ils ont découvert dépassait l'entendement. Les corps étaient calcinés jusqu'aux os. La tâche des agents repoussait les limites de ce que l'être humain peut supporter.

L'onde de choc s'est propagée jusqu'à notre pays. La Belgique avait déjà connu des catastrophes – celle du Bois du Cazier à Marcinelle en 1956, l'incendie de l'Innovation en 1967 –, et à chaque fois, l'identification s'était avérée être une tâche presque impossible. Après le drame de l'Innovation, de nombreux corps étaient restés non identifiés, formes carbonisées n'offrant plus aucun indice sur leur identité. À l'époque, le travail était entièrement confié aux médecins

légistes, qui devaient deviner la personne qui se trouvait devant eux, à partir des caractéristiques physiques mais aussi souvent uniquement sur la base des vêtements. C'était une tâche impossible.

À Los Alfaques, il est clairement apparu que ces difficultés devaient trouver une solution. Pour la première fois, on a pris conscience que l'identification des victimes de catastrophes nécessitait une approche spécialisée allant au-delà de ce qu'un médecin légiste pouvait faire. Sous la pression de l'opinion publique, le ministre de la Santé a chargé la Gendarmerie de se rendre en Espagne pour y apporter son aide. C'était le plein été, de jeunes familles entières avaient péri, la presse était sur le qui-vive : le moment était venu de changer les choses.

Une équipe de la Gendarmerie belge, dite « *away team* »³, est partie en Espagne pour aider à identifier les corps. Sur place, toutes les dépouilles avaient été rassemblées en un seul endroit. Des équipes espagnoles, belges et internationales ont travaillé côte à côte et chaque caractéristique des corps a été systématiquement recueillie et notée. Dans le même temps, des gendarmes belges ont récolté en Belgique des informations auprès des proches : description des vêtements, dossiers médicaux chez les médecins, tout indice susceptible de permettre l'identification.

Le travail était d'une difficulté presque surhumaine. Les victimes étaient gravement brûlées, souvent dépourvues de tout effet personnel. Dans un camping, on porte tout au plus

3 Dite « *away* » parce qu'elle opère à l'étranger.

un maillot de bain, un t-shirt, une paire de sandales – rien qui puisse confirmer l'identité.

Et pourtant, au milieu de ce chaos, quelque chose est né. Sans que l'on s'en rende pleinement compte, les bases de ce que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de DVI ont été jetées. Des cendres et du désespoir est née l'idée de développer une méthode de travail structurée et une collaboration internationale.

Sans l'avoir demandé mais sans s'y opposer, la Belgique a reçu le soutien d'Interpol après la catastrophe de Los Alfaques. Deux ans plus tard, l'organisation a créé un groupe de travail qui, en 1986, est devenu le Comité permanent d'Interpol pour l'identification des victimes de catastrophes. Depuis lors, chaque année, à Lyon, au secrétariat général d'Interpol, les chefs des équipes d'identification se réunissent avec des médecins légistes, des dentistes, des anthropologues et des spécialistes de l'ADN. Pendant trois jours, ils partagent leurs expériences, échangent leurs connaissances et affinent les procédures.

Notre pays a été présent dès le début. Le major Bruggeman, du Bureau central de recherches (BCR), représentait la Belgique. L'une des premières réalisations de ce groupe de travail a été de créer des formulaires *ante mortem* (jaunes) et *post mortem* (roses) afin de pouvoir identifier les victimes beaucoup plus facilement. Pour la première fois, tous les pays ont collecté les données *ante* et *post mortem* exactement de la même manière. La description interne et externe de chaque victime était réalisée de la tête aux pieds selon une structure unique. Quatre ans plus tard, des direc-

tives sur la manière d'organiser les identifications en cas de catastrophe ont également été diffusées aux DVI du monde entier.

Depuis lors, les formulaires et les directives sont révisés tous les quatre ans, adaptés aux enseignements tirés des nouvelles tragédies et aux progrès de la science. La version la plus récente peut être téléchargée gratuitement sur le site officiel d'Interpol.

Après ces événements en Espagne, la suite était presque inévitable. Interpol a publié une résolution exhortant tous les pays à créer une équipe DVI. La Belgique n'a pas hésité et dès novembre 1986, le DVI belge a vu le jour.